

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD203 Comptabilité et fiscalité 2			
Code	ECAD2B03AD203	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Bénilde BOULERT (benilde.boulert@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le développement de la dimension pédagogique. Plusieurs aspects théoriques, liés à la comptabilité et la fiscalité y seront envisagés afin de favoriser l'acquisition et la maîtrise du langage comptable et fiscal en familiarisant l'étudiant avec la terminologie.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en secrétariat de direction**
 3.4 Connaître et utiliser les règles budgétaires, juridiques et comptables liées à une activité

Acquis d'apprentissage visés

À l'issue de l'UE, l'étudiant devra être capable :

- de définir, analyser et expliquer de manière précise les fondements de la fiscalité dans un langage approprié,
- d'analyser, comprendre et expliquer la façon dont est calculée la rémunération ainsi que le passage du brut au net
- de compléter sa déclaration fiscale et expérimenter l'enregistrement de celle-ci,
- de schématiser, analyser, inventorier les différentes étapes de l'acquisition d'une maison et de calculer les éléments constitutifs du cout de cette acquisition,
- d'analyser, discerner, comparer, schématiser et examiner les composantes du crédit hypothécaire.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECAD2B03AD203C Comptabilité et fiscalité 36 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECAD2B03AD203C Comptabilité et fiscalité

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Comptabilité et fiscalité			
Code	3_ECAD2B03AD203C	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Bénilde BOULERT (benilde.boulert@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le développement de la dimension pédagogique. Plusieurs aspects théoriques, liés à la comptabilité et la fiscalité y seront envisagés afin de favoriser l'acquisition et la maîtrise du langage comptable et fiscal en familiarisant l'étudiant avec la terminologie.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de l'UE, l'étudiant devra être capable :

- de définir, analyser et expliquer de manière précise les fondements de la fiscalité dans un langage approprié,
- d'analyser, comprendre et expliquer la façon dont est calculée la rémunération ainsi que le passage du brut au net
- de compléter sa déclaration fiscale et expérimenter l'enregistrement de celle-ci,
- de schématiser, analyser, inventorier les différentes étapes de l'acquisition d'une maison et de calculer les éléments constitutifs du cout de cette acquisition,
- d'analyser, discerner, comparer, schématiser et examiner les composantes du crédit hypothécaire.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Aperçu de la fiscalité belge compte tenu de la 6ème Réforme de l'Etat (explication de l'autonomie fiscales des Régions) en ce qui concerne l'Impôt des Personnes physiques. La rémunération. L'acquisition d'une maison : ses étapes et explications concernant le crédit hypothécaire.

Démarches d'apprentissage

Pour le cours en mode :

1. présentiel : cours magistral illustré d'exemples et d'analyse d'articles, de documents avec synthèse de ceux-ci,
2. distanciel : donné en direct sur Teams selon l'horaire prévu sur hyperplanning et basé sur les supports de cours et documents déposés sur Connected (partage d'écran de l'enseignant avec les étudiants). Cours interactif avec possibilités de poser des questions soit orales soit écrites.

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance de questions-réponses au terme des chapitres.

Au fur et à mesure de l'évolution du cours, exemples de questions potentielles d'examen.

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Articles de Trends Tendances et du Vif L'Express. Sites Internet. Documents déposés sur la plateforme Connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Quelque soit la session, l'étudiant sera évalué sur base d'un **examen** portant sur la **matière vue au cours du quadrimestre de l'année en cours soit 2020/2021**.

Si le mode **distanciel** a été appliqué alors l'évaluation se fera en **Take Home Examen (THE)**.

Si le mode **présentiel** a été appliqué alors l'évaluation se fera en **examen écrit**.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).